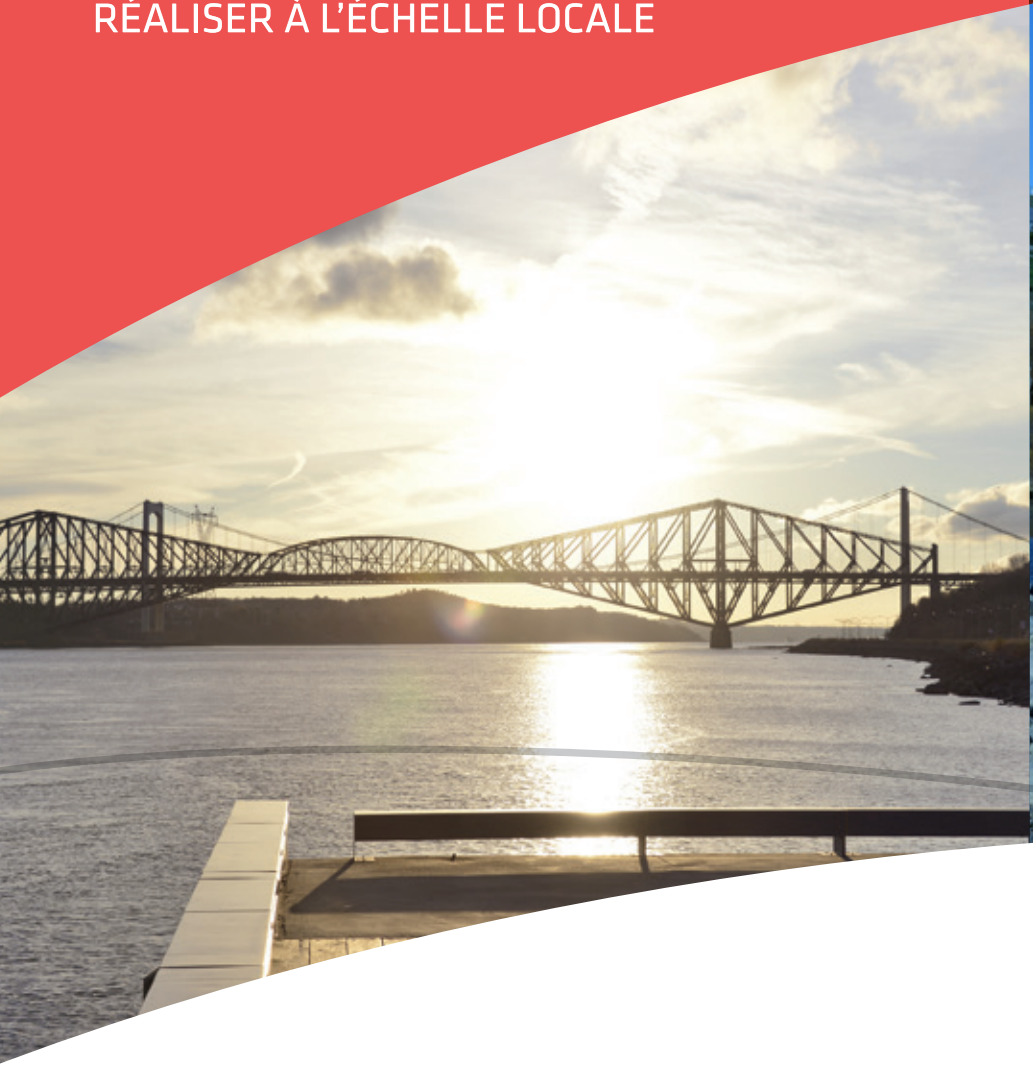
RAPPORT ANNUEL 2014

PLANIFIER À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE
RÉALISER À L'ÉCHELLE LOCALE







Communauté métropolitaine de Québec

ISBN 978-2-923826-18-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 4

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 5

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC 6

REVUE DES ACTIVITÉS 8

L'aménagement du territoire 9

L'environnement 14

La gestion des matières résiduelles 18

Le transport et la mobilité 22

Le Saint-Laurent 25

La géomatique 28

LA GOUVERNANCE 30

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE 34

ÉTATS FINANCIERS 2014 36

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est avec fierté que je vous présente, à titre de président, le rapport annuel 2014 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Au fil des ans, la CMQ a su se positionner comme un organisme de concertation au service des municipalités et des MRC qui la composent. Son rôle consiste, pour l'essentiel, à planifier, à assurer une coordination et à faciliter la mise en œuvre de plans en s'appuyant notamment sur de l'accompagnement financier et technique. Très souvent, elle tire sa force des actions concrètes réalisées par ses composantes.

L'année qui s'achève n'aura pas fait exception à cette règle. Pour que l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Québec soient concrètement empreints de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMQ a poursuivi ses efforts afin que l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier ajustent leurs schémas d'aménagement pour tenir compte des enjeux métropolitains abordés au PMAD.

Par exemple, après avoir acquis d'importantes connaissances sur les eaux souterraines et les milieux humides de son territoire, la CMQ s'est rapidement assurée de rendre ces données disponibles auprès de ses composantes pour qu'elles puissent en tenir compte lorsqu'elles interviennent sur le terrain. Le plan de gestion des matières résiduelles l'a également amenée à mieux caractériser ces matières afin de permettre aux municipalités de réduire leur recours à l'incinération et à l'enfouissement.

Plusieurs autres enjeux ont également retenu l'attention de la CMQ au cours de l'année 2014. Des travaux ont été entrepris pour mieux connaître les mouvements de matières dangereuses sur le territoire, un enjeu commun à nos 28 municipalités. Par ailleurs, j'ai personnellement eu l'honneur de présider au lancement des travaux de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent ; un actif de premier plan pour notre région.

Dans chacun de ces dossiers, comme dans plusieurs autres, l'objectif visé par les élus membres du conseil de la CMQ est de donner une direction à la région métropolitaine de Québec dans ses domaines de compétence et d'outiller municipalités et MRC afin que toutes puissent, sur leur territoire et chacune à leur manière, permettre à la région de devenir mieux structurée, davantage attirante et plus durable.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont permis un tel accomplissement.

Le président,

Régis Labeaume
Maire de Québec

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2014 a été, de nouveau, l'occasion pour les municipalités et les MRC du territoire de recourir aux compétences dévolues à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour faire face aux défis émergents sur son territoire. L'exercice de ces compétences a donné lieu à des résultats tangibles en matière de planification, de concertation et de soutien au milieu.

Les travaux entourant l'élaboration du **plan de gestion intégrée régional (PGIR) du Saint-Laurent** constituent un exemple du potentiel offert par les ressources de la CMQ. Non seulement ce plan structuré et cohérent permettra de doter la région d'une vision d'ensemble du développement social, économique et environnemental de cette ressource inestimable, mais surtout, il fournira un outil et un lieu de concertation utile à de nombreux acteurs. Une réalisation qui constitue une première à plusieurs égards.

D'autres exemples de planification et de concertation menés à l'échelle métropolitaine ont également donné des résultats. Les analyses techniques, les comités de travail ainsi que les consultations ad hoc tenues par la CMQ permettront la révision en profondeur du **plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Rive-Nord**. Cette actualisation permettra de tenir compte des enjeux de l'heure et de proposer des mesures adaptées au contexte des années à venir.

Les enjeux entourant la **protection de l'eau potable** et plus particulièrement les prises d'eau municipales, qu'elles soient dans le fleuve ou dans les rivières et les lacs, ont mobilisé la CMQ. Les changements climatiques, les projets de transport d'énergie ou la croissance rapide de l'urbanisation interpellent tous à leur façon cette ressource d'intérêt pour toute la communauté métropolitaine. Ces nouvelles problématiques ont donné lieu notamment à des formations, à des prises de position ou à des interventions, toutes appuyées par des travaux rigoureux d'acquisition de connaissances.

Le **plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)** a également généré plusieurs actions afin d'assurer sa mise en œuvre sur le terrain. Que ce soit par la mise en valeur des activités agricoles, la conformité des outils locaux d'urbanisme au PMAD, le soutien technique et financier à des projets de transport collectif, la protection des milieux naturels ou la mise en ligne Internet de nouveaux outils géomatiques, la CMQ a investi temps et efforts pour assurer la réalisation du PMAD. La mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine constitue un autre apport au PMAD. Elle a donné lieu à des premiers engagements financiers de plus de 3 M$.

Enfin, au plan organisationnel, la structure et l'approche de gestion privilégiées ont permis de relever les défis posés à la CMQ. Le souci accordé à l'agilité, à la souplesse et au professionnalisme de l'organisation s'est traduit par une restructuration de celle-ci pour en optimiser le potentiel.

Ces efforts constants visent à apporter une contribution tangible à la région métropolitaine dans une optique de complémentarité et de valeur ajoutée pour les municipalités. Tout cela a été possible grâce au soutien et à la confiance de la présidence, des membres du conseil, des administrations locales et, bien entendu, de toute l'équipe de la CMQ.

Le directeur général,

Marc Rondeau

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

SA MISSION
BÂTIR. DANS UN MÊME ESPRIT.

Ces quelques mots résument bien la mission de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), créée en 2002 pour faire émerger une vision commune et mieux coordonner le développement de la deuxième grande région métropolitaine du Québec.

SON TERRITOIRE
UN AMALGAME UNIQUE

La Communauté métropolitaine de Québec réunit espaces verts et villes, patrimoine et modernité, dans une cohabitation harmonieuse, créatrice d'une remarquable qualité de vie.

Cette communauté comprend deux grandes villes, Québec et Lévis, les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette ainsi que 24 localités appartenant à trois municipalités régionales de comté, les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. En 2014, près de 800 000 personnes y habitaient. Le territoire lui-même est considérable : 3 411 km2 qui deviennent 9 500 km2 quand on y ajoute les territoires non organisés (TNO) assujettis aux décisions de la CMQ en matière d'aménagement du territoire.

SES COMPÉTENCES
DÉVELOPPER, EN TOUTE COHÉRENCE

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec créait les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, afin que les deux grands pôles socio-économiques de la province puissent, mieux outillés, affronter les défis du XXIe siècle.

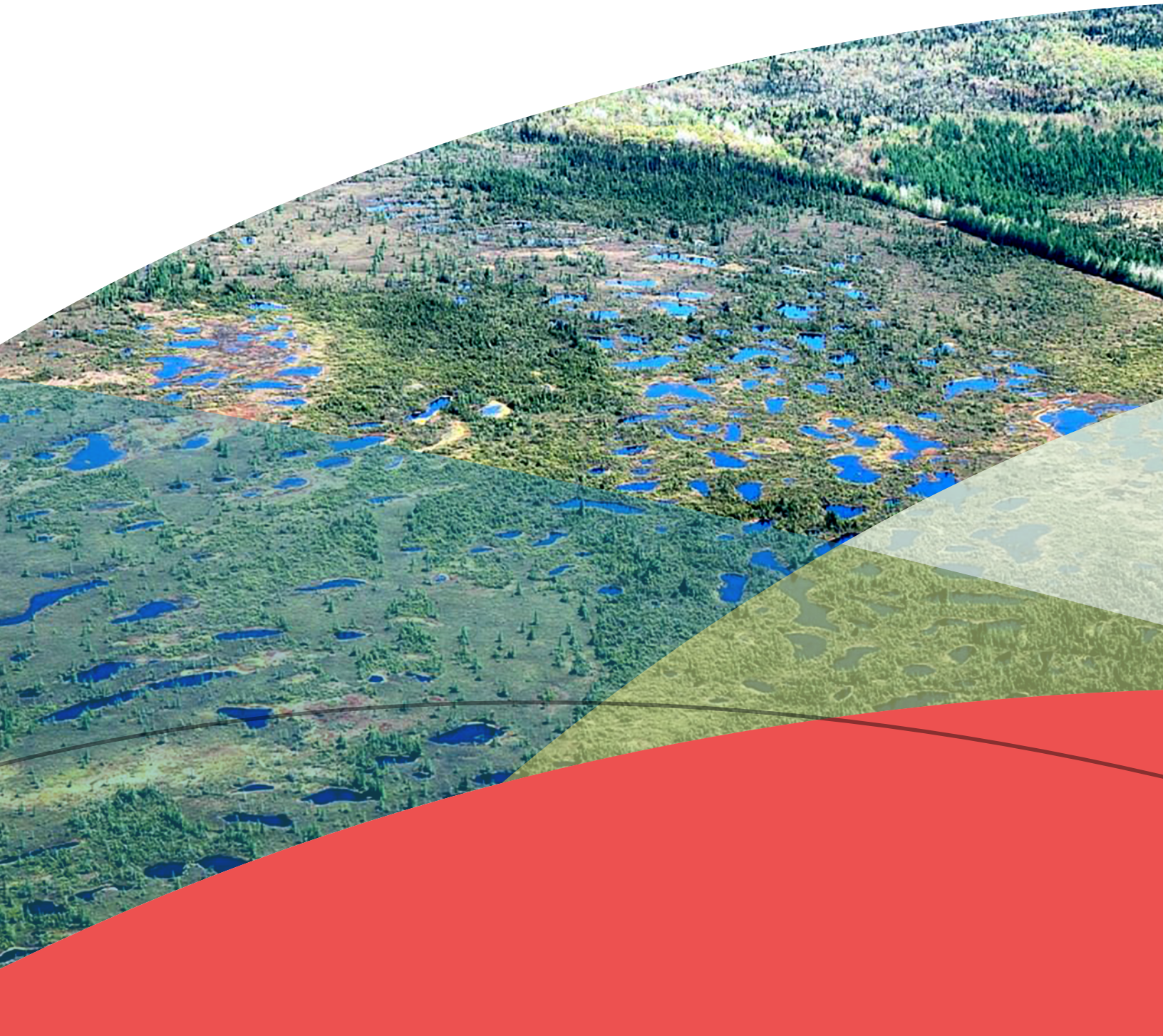
La Communauté métropolitaine de Québec a reçu à ce moment plusieurs mandats et les pouvoirs nécessaires à leur réalisation. Ainsi, elle doit appliquer une vision globale du développement dans certains champs de compétence.

Certains d'entre eux sont obligatoires, dont l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire, la planification de la gestion des matières résiduelles, le partage de la croissance de l'assiette foncière ainsi que la planification et le financement du transport en commun métropolitain.

La CMQ est donc essentiellement un organisme de planification, de coordination et de financement. Son travail consiste à concevoir des plans et à les mettre en œuvre, en partenariat avec ses constituantes, dans une perspective de développement durable et en s'appuyant sur des études réalisées à cette fin. Ce qu'elle fait avec rigueur.


Stoneham-
et-Tewkesbury
Saint-Gabriel-
de-Jacques-Cartier
Lac-Saint-
Joseph
MRC LA JACQUES-CARTIER
Fossambault-
sur-le-Lac
Shannon
Lac-
Delage
Lac-
Beauport
Sainte-Brigitte-
de-Laval
Sainte-
Catherine-
de-la-Jacques-
Cartier
Sainte-Tite-
des-Caps
Saint-Ferréol-
les-Neiges
Beaupré
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
Québec
L'Ange-
Gardien
Château-
Richer
Sainte-Anne-
de-Beaupré
Saint-
Joachim
Saint-
Augustin-
de-Desmaures
AGGLOMÉRATION
DE QUÉBEC
Boischatel
Saint-Louis-
de-Gonzague-
du-Cap-Tourmente
Saint-Pierre-
de-l'Île-d'Orléans
Sainte-Famille
Saint-François-
de-l'Île-d'Orléans
L'Ancienne-
Lorette
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS
Sainte-
Pétronille
Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans
Saint-Jean-
de-l'Île-d'Orléans
LÉVIS

REVUE
DES ACTIVITÉS



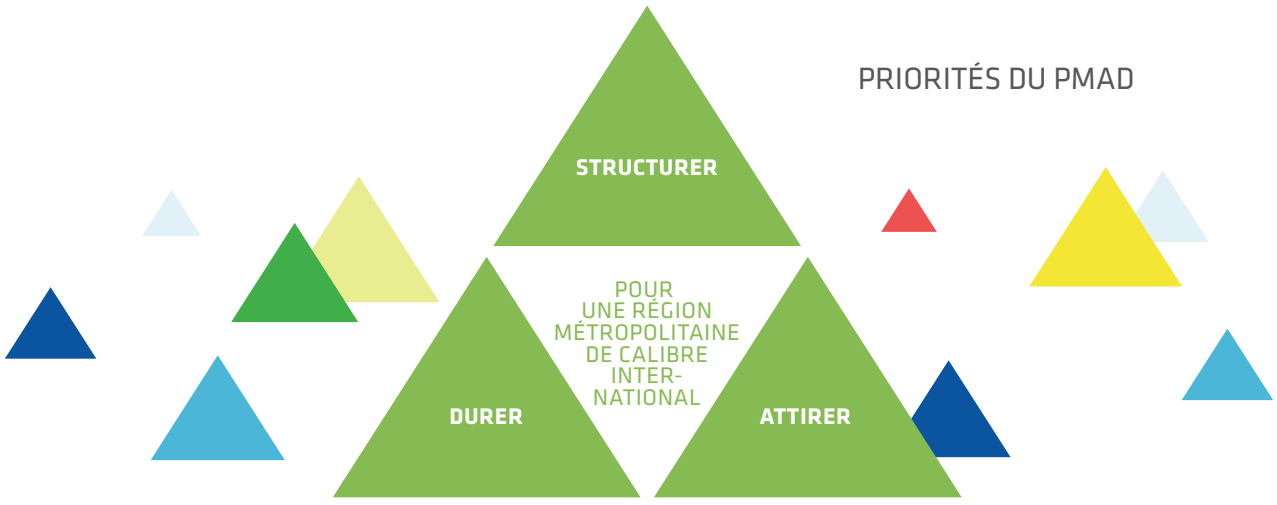
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Structurer, attirer, durer

Malgré tous ses attributs naturels, économiques et humains, la région métropolitaine de Québec n'est pas à l'abri de certaines dérives, de surconsommation d'espaces et de ressources ou de pressions sur les écosystèmes. Entrée en vigueur en 2012, son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) permet de gérer l'urbanisation, de protéger à long terme le territoire agricole, de favoriser la mobilité durable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais pour assurer l'attractivité et la compétitivité de son territoire, la CMQ n'est pas seule. Responsable de l'élaboration de cette planification à l'échelle métropolitaine, elle travaille en étroite collaboration avec ses composantes à qui appartient la responsabilité de traduire en mesures concrètes les stratégies mises de l'avant dans le PMAD.

Fixées par les élus, les priorités de travail 2014 de la CMQ ont porté sur des facettes essentielles à la mise en œuvre de cet important document stratégique, à savoir la concordance des schémas locaux d'aménagement avec le PMAD, la mise en place d'un réseau d'espaces naturels plus accessibles et mieux préservés, le développement de la zone agricole et la mise en valeur des paysages fluviaux.



LES ÉLUS FIXENT LES PRIORITÉS D'ACTION

La mise en œuvre d'un outil de planification aussi structurant que le PMAD requiert une collaboration de tout instant entre la CMQ et l'ensemble des municipalités et MRC qui ont pour devoir de concrétiser par des mesures terrain les stratégies contenues dans cette même planification. Il était donc normal que les élus locaux membres du conseil de la CMQ soient chargés de fixer les priorités de travail de la Communauté pour l'année 2014.

Le plan de travail adopté table sur la concordance au PMAD comme premier volet de mise en œuvre des priorités retenues par les élus, mais également sur l'acquisition de connaissances, sur le soutien aux composantes, sur la réalisation de projets porteurs de mise en œuvre ainsi que sur l'appropriation du PMAD par des activités de communication et de sensibilisation.

DE LA PLANIFICATION AU TERRAIN

LA CONCORDANCE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT AVEC LE PMAD

La Communauté métropolitaine de Québec est un organisme de planification qui tire l'essentiel de sa force des actions terrain réalisées par les municipalités et les MRC qui la composent.

Pour que l'aménagement et le développement de son territoire soient concrètement empreints de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), chacune de ses cinq composantes doit adopter un règlement de concordance modifiant son schéma d'aménagement et de développement afin de le rendre conforme au PMAD. La MRC de La Côte-de-Beaupré est devenue, dès 2013, la première à franchir cette importante étape sur le territoire de la CMQ.

Pour les autres composantes, ce travail de concordance des schémas avec le PMAD a été l'objet de démarches d'accompagnement de la part de la CMQ au cours de l'année 2014. Rencontres de travail, validation de données et explications sur les différentes stratégies du PMAD ont tour à tour permis aux composantes de mieux s'approprier le contenu de cet important outil de planification et de pouvoir le traduire en mesures applicables à leur milieu.

Le travail de concordance exigé demeure cependant énorme. Consciente des difficultés de rencontrer les exigences gouvernementales, la CMQ a appuyé les demandes de prolongations de délais présentées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

UN PREMIER RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD

Deux ans après l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire, la CMQ rendait public un premier rapport contenant l'ensemble des travaux engagés par l'organisation pour favoriser la mise en œuvre du PMAD.

Partenariats, études, mesures réglementaires, projets, formules d'accompagnement et de soutien, outils de suivi et d'évaluation et sensibilisation de la population ont tour à tour été abordés dans ce rapport rendu public en juin 2014.



RAPPORT AU MINISTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

En vertu de sa loi constitutive, la CMQ doit, à la suite d'un recensement quinquennal de Statistique Canada, faire un rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur l'opportunité de modifier son territoire pour tenir compte de ces résultats.

Le rapport déposé dresse le portrait du territoire actuel de la CMQ et des critères qui ont conduit à sa délimitation, puis présente l'évolution démographique des municipalités limitrophes, rappelant au passage qu'elles ont pour la plupart enregistré une croissance démographique importante qui se traduit par un nombre élevé de navetteurs se dirigeant vers le centre de la RMR.

Compte tenu de la récente entrée en vigueur de son PMAD et des efforts entrepris par ses composantes pour en assurer la mise en œuvre, la CMQ considère cependant qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre une réforme menant à une modification législative de son territoire.

TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

POUR UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS PLUS ACCESSIBLES ET MIEUX PRÉSERVÉS

La trame verte et bleue métropolitaine constitue un outil incontournable de mise en œuvre du PMAD, lequel préconise notamment la mise en réseau d'éléments distinctifs de notre territoire afin de contribuer à son attractivité, à son rayonnement, à la qualité de nos milieux de vie et à la protection des milieux naturels.

Au cours de l'année 2014, la CMQ a prêté main-forte aux municipalités et MRC où des projets sont en cours afin que ces derniers puissent commencer puis faire progresser le plus rapidement possible les travaux prévus sur le terrain.

Parallèlement, la CMQ a poussé plus loin sa réflexion en matière de préservation des écosystèmes et des accès aux milieux naturels et aux sites récréotouristiques. L'organisation et la structuration de la trame verte et bleue métropolitaine ont été l'objet d'une intense réflexion. Simultanément, la CMQ a fait appel à Conservation de la nature Canada afin que cet organisme privé à but non lucratif l'accompagne dans l'évaluation de la valeur écologique des différents milieux naturels présents sur son territoire. Les résultats de ce travail seront connus en 2015. Ils serviront notamment aux travaux de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent ainsi qu'aux municipalités lorsque ces dernières désireront intervenir sur leur territoire.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Avec l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ s'engageait à aider ses composantes à réaliser leurs plans de développement des zones agricoles (PDZA). Ces documents à caractère économique visent la croissance des activités agroalimentaires sur un territoire déterminé.

Au cours de l'année 2014, cinq rencontres des membres du comité de coordination métropolitain ont permis aux représentants de la CMQ, des MRC et des municipalités qui la composent, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de procéder à une mise en commun des axes d'intervention possibles en matière de développement des activités agroalimentaires dans la région métropolitaine de Québec.

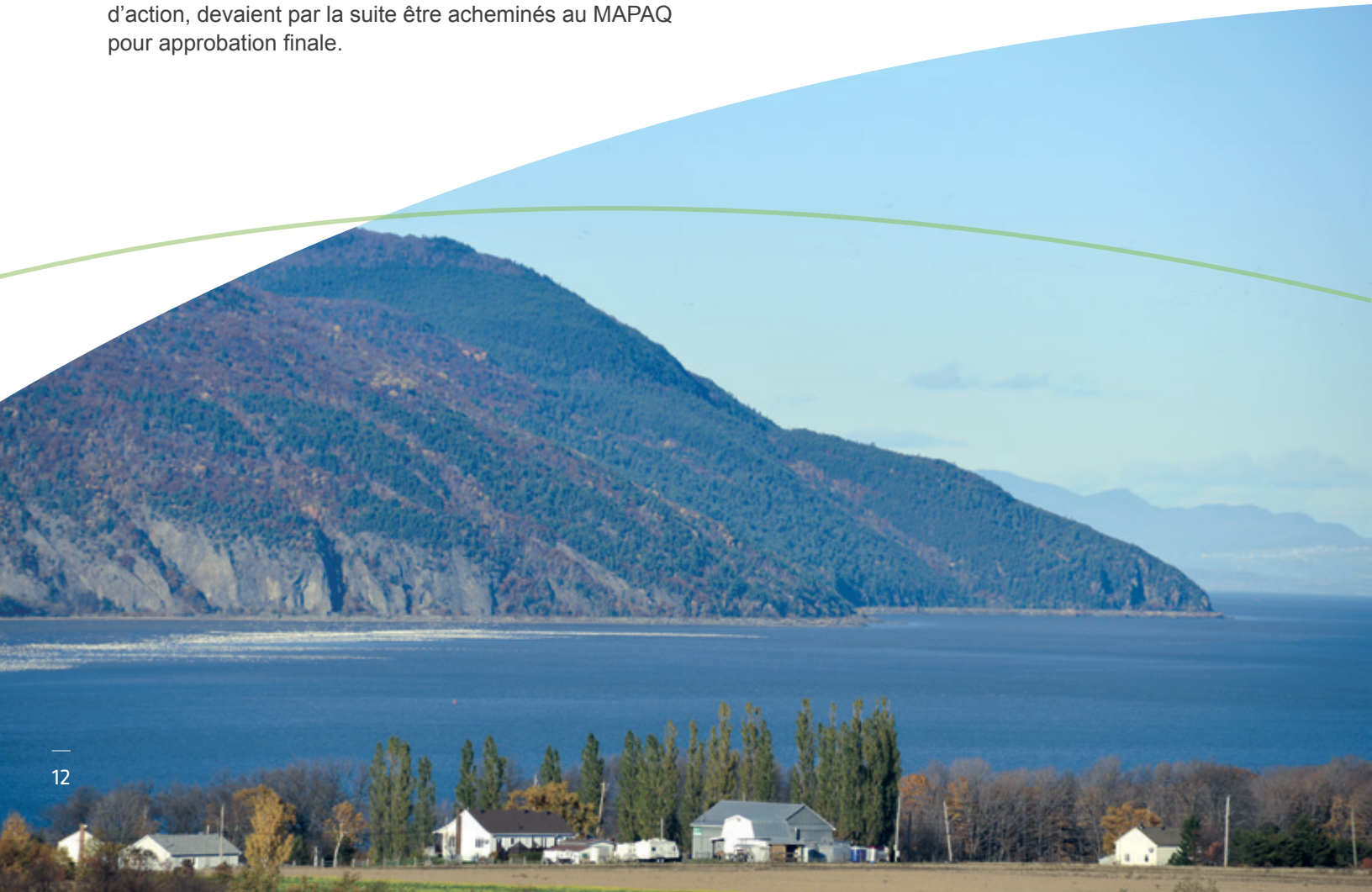
En décembre, les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans avaient complété leurs PDZA. Les documents produits, qui incluent notamment un portrait, un diagnostic ainsi qu'un plan d'action, devaient par la suite être acheminés au MAPAQ pour approbation finale.

DES PAYSAGES À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR

La préservation ou l'amélioration des paysages constitue sans contredit une mesure efficace de maintien ou d'augmentation de la qualité de vie des citoyens. La stratégie 9 du PMAD vise d'ailleurs à « Attirer en valorisant nos paysages identitaires ».

Fidèle à son rôle et grâce à l'expertise dont elle dispose, la CMQ a soutenu, tout au long de l'année, les composantes qui désiraient mieux s'approprier les prescriptions du PMAD en matière de paysages, notamment à l'occasion de la révision de leurs schémas d'aménagement.

Cette préoccupation « paysage » a également été l'objet d'une attention toute particulière dans deux dossiers d'importance menés par la Communauté au cours de l'année 2014, à savoir l'élaboration de la trame verte et bleue métropolitaine et la gestion intégrée du Saint-Laurent.



LA CMQ PARTICIPE À UNE RÉFLEXION ENTREPRISE PAR LES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Pour véritablement marquer le développement et l'aménagement futur du territoire métropolitain, le PMAD doit pouvoir compter sur divers partenaires privés ou publics dont les actions sont susceptibles de contribuer à la compétitivité et à l'attractivité de la région métropolitaine.

C'est en ayant cette prémisse à l'esprit que la CMQ a accepté de contribuer techniquement et financièrement au projet Québec 2050 mené par l'Institut de développement urbain de Québec (IDU-Québec), un regroupement de propriétaires, de gestionnaires et de promoteurs immobiliers présents sur le territoire métropolitain. Cette association a notamment permis à la CMQ de bien faire comprendre l'intérêt qu'ont les multiples acteurs de la région à adhérer aux principes du PMAD et, surtout, de participer concrètement au développement de la vision de l'industrie immobilière à l'égard de l'aménagement et du développement structuré du territoire métropolitain.

LES AVIS LÉGAUX, UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD

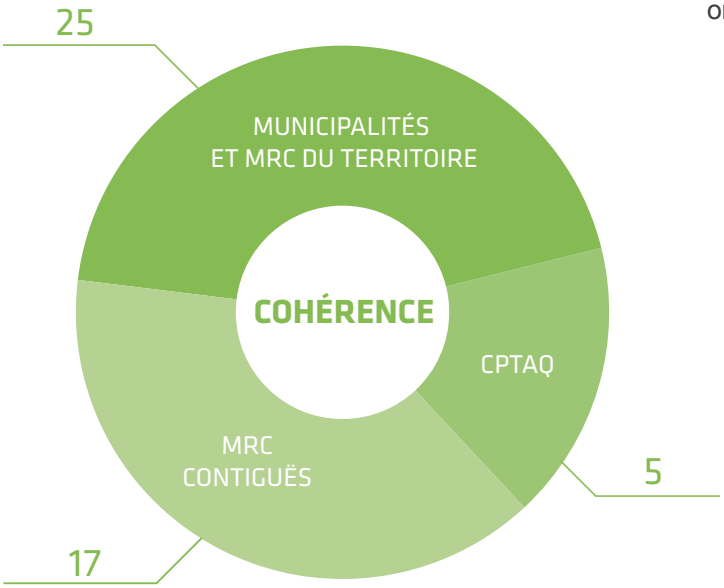
Le pouvoir légal octroyé à la CMQ d'émettre des avis découle du désir exprimé par le gouvernement du Québec de s'assurer d'une certaine cohérence dans l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Québec.

C'est en vertu de ce pouvoir que la CMQ a eu à se pencher, au cours de l'année 2014, à vingt-cinq reprises sur la conformité au PMAD de projets de règlements et de règlements de modifications de schémas d'aménagement issus des municipalités ou des MRC comprises sur son territoire.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la CMQ émet également, à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, des avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës. Dix-sept de ces avis ont fait l'objet de résolutions de la part du comité exécutif au cours de l'année 2014. Cette disposition de la loi permet ainsi à la CMQ d'informer le ministre des effets appréhendés sur son territoire des choix d'aménagement et de développement retenus par les MRC périmétropolitaines.

Toujours en 2014, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a également demandé à cinq reprises à la CMQ son avis à l'égard de diverses demandes d'exclusion à la zone agricole provenant de ses composantes, des villes qui en font partie et de divers organismes publics.

AVIS LÉGAUX
ÉMIS PAR LA CMQ



L'ENVIRONNEMENT

L'eau, la vie

La région métropolitaine de Québec est gâtée. L'eau y est abondante et de bonne qualité. La CMQ doit cependant veiller à garantir sa protection et sa mise en valeur à long terme. En plus de jouer son rôle de planification, elle voit également à ce que les responsables locaux et régionaux de l'aménagement du territoire disposent des connaissances nécessaires pour assurer la pérennité de cette ressource.

En réponse aux demandes des élus, la Communauté métropolitaine de Québec est intervenue pour protéger les prises d'eau potable et mieux connaître les eaux souterraines, ces grandes ignorées. La CMQ préconise une gestion intégrée de l'eau par bassin versant et a adhéré aux associations internationales et nationales de même qu'aux organismes de bassins versants travaillant en ce sens. Plusieurs gestes ont également été posés afin que soient mieux cartographiés les milieux humides fragiles et précieux qui composent 8,9 % du territoire.

UNE TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS POUR DIFFUSER DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

En 2013, la CMQ rendait public les résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) mené par l'Université Laval sur son territoire. Plus de 145 000 personnes dépendent de celles-ci comme source d'approvisionnement en eau potable. Pour la CMQ, l'importance de diffuser les résultats obtenus allait de soi.

Au printemps 2014, elle organisait, en compagnie de chercheurs de l'Université Laval, une série de rencontres personnalisées avec les professionnels au dossier de chacune de ses cinq composantes afin d'exposer les résultats de l'étude PACES et de les transmettre dans leur intégralité aux municipalités et MRC concernées.

À l'automne, elle poursuivait sa collaboration avec le Réseau québécois sur les eaux souterraines, un organisme disposant d'une vaste expertise en cette matière, et commençait à planifier une série d'ateliers techniques visant une meilleure compréhension des contextes hydrogéologiques régionaux, mais également une intégration de ces connaissances à la prise de décision en aménagement du territoire. Ces ateliers seront offerts en 2015 aux représentants des municipalités, des MRC, des organismes de bassin versant ainsi qu'aux acteurs du milieu agricole, tous intéressés d'une quelconque façon à intégrer ces nouvelles connaissances à leurs pratiques.



UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES MAINTENANT DISPONIBLE

Au début de l'année 2014, le conseil prenait acte du rapport technique et du nouvel *Atlas des milieux humides du territoire de la CMQ*. En collaboration avec Canards illimités Canada, auteur de ces deux documents, la CMQ s'est également assurée de la diffusion complète de ces outils d'aide à la prise de décision, d'abord auprès de ses composantes puis auprès du grand public via son portail cartographique.

Le rapport technique et l'atlas présentent l'information la plus précise et la plus à jour qui soit des milieux humides de 0,3 hectare et plus en milieu urbain et de 0,5 hectare et plus en milieu périurbain présents sur le territoire, en plus de documenter de manière exemplaire les pressions anthropiques auxquels ces milieux sont soumis. Ensemble, ils constituent un outil de premier plan pour permettre une bonne planification des interventions sur le territoire métropolitain, une responsabilité généralement dévolue à la CMQ, et en assurer la mise en valeur par les municipalités et MRC concernées.

GAZ DE SCHISTE
LA CMQ PRÉOCCUPÉE PAR LA PROTECTION DE SES PRISES D'EAU

En juin 2014, la CMQ soumettait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement une résolution dans le cadre des consultations tenues sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent.

Cette résolution rappelle notamment les préoccupations de la CMQ à l'égard de la protection de l'eau potable, qu'elle soit en surface, souterraine ou puisée dans le fleuve, ainsi que son souci de maintenir l'attractivité et la durabilité de son territoire.

PROTÉGER LES PRISES D'EAU POTABLE

L'année 2014 aura été l'occasion, pour le personnel de la CMQ, d'actualiser et d'approfondir les connaissances de la région à l'égard du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles et des autres cours d'eau du territoire.

Ces analyses pourront bien évidemment être mises à profit pour établir un plan de protection des prises d'eau, mais également pour rencontrer les nouvelles obligations provinciales imposées par le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), entré en vigueur en août 2014. Ce dernier demande en effet aux municipalités de produire dans un délai de six ans un rapport d'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'eau potable.

La nature souvent intermunicipale des cours d'eau considérés ainsi que la nécessité de plus en plus reconnue de recourir à la gestion de l'eau par bassin versant ont naturellement incité les membres du conseil à continuer de confier ces responsabilités à la CMQ.

S'INSPIRER D'EXEMPLES ÉTRANGERS
LE SOMMET DES MAIRES SUR LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE

Le 24 septembre, le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, participait au Sommet des maires sur la protection de l'eau potable organisé conjointement par le maire de Chicago, M. Rahm Emanuel, et par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La vingtaine de maires canadiens et américains présents ont eu l'occasion d'entendre une série d'experts en eau potable et en protection de l'environnement, et d'échanger sur les menaces touchant l'eau. Ce sommet avait été convoqué dans la foulée de la crise de Toledo qui a vu 400 000 citoyens de cette ville privés d'eau potable à cause de la présence, en grande quantité, d'algues bleues et vertes dans la portion ouest du lac Érié.

LA CMQ COLLABORE AU RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL SUR LA GESTION DE L'EAU

L'approvisionnement en eau potable de qualité en quantité suffisante constitue certainement un des grands mandats confiés aux municipalités. La qualité de vie des citoyens, bien évidemment, mais également leur santé tout autant que l'attractivité du territoire, l'aménagement de ce dernier et même son développement économique en dépendent largement.

C'est dans ce contexte que la CMQ a collaboré au 3e Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau organisé conjointement par le Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN), le Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ) et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF).

Cette importante rencontre a permis aux fonctionnaires et aux élus locaux de la région métropolitaine de partager avec des représentants de douze pays différents des connaissances sur l'un des principaux enjeux du 21e siècle, la gestion intégrée de l'eau, notamment dans sa dimension transfrontalière. Cet événement a rassemblé plus de 300 participants.



UNE PRÉSENCE POLITIQUE ESSENTIELLE SUR LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

La CMQ a continué d'assurer une présence politique et technique aux conseils d'administration du Conseil de bassin de la rivière Chaudière, de la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier, à l'Organisme de bassins versants Charlevoix Montmorency et à l'Organisme des bassins versants de la Capitale.

Basée sur la concertation de l'ensemble des intervenants, la gestion par bassin versant permet d'optimiser les mesures de protection et d'utilisation judicieuse de la ressource en eau, un des objectifs contenus dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire*. Ce travail de concertation s'inscrit donc également dans la suite logique des travaux réalisés, pour le fleuve Saint-Laurent, par la Table de concertation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, zone de Québec (TCRQ).

QUELQUES MAIRES PRÉSENTS AU SOMMET SUR LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE : **RAHM EMANUEL** (CHICAGO), **JOHN DICKERT** (RACINE), **TOM BARRETT** (MILWAUKEE), **RÉGIS LABEAUME** (CMQ), **BRIAN MCMULLAN** (ST. CATHARINES), **PAUL DYSTER** (NIAGARA FALLS).

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

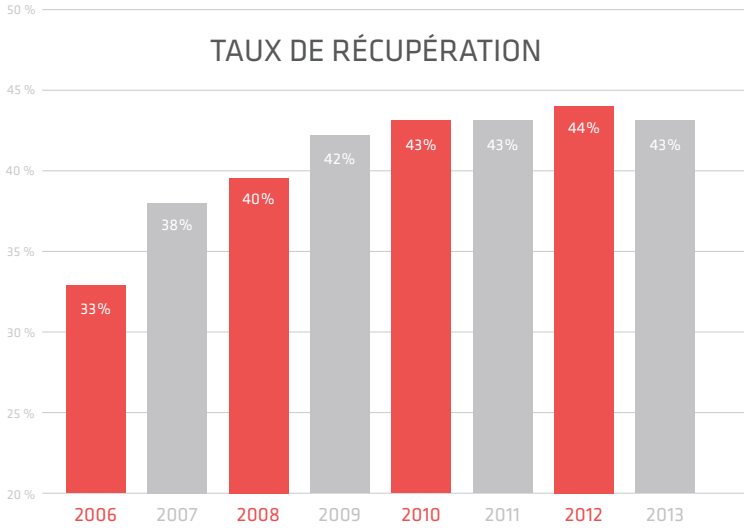
Une sensibilité à développer

Pour être en conformité avec la politique québécoise adoptée à cet effet, la Communauté métropolitaine de Québec est responsable d'élaborer et d'assurer le suivi d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de son territoire, à l'exception de la Ville de Lévis.

Soumis à la population puis entré en vigueur en 2005, ce PGMR lie donc les vingt-sept municipalités de la Rive-Nord, qui sont chargées de sa mise en oeuvre. Il vise à réduire la quantité de matières à éliminer par enfouissement ou incinération, au moyen de mesures comme la réduction à la source, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des matières organiques.

Les bilans annuels compilés par la CMQ montrent que les quantités de matières récupérées, recyclées ou valorisées ont graduellement augmenté, puis ont stagné dernièrement, et ce, parmi toutes les composantes du territoire. La sensibilisation de la population doit donc se poursuivre.

Le processus de révision du PGMR amène maintenant la CMQ à documenter divers aspects de la question, par des études et le recours à des spécialistes externes. La responsabilité de la mise en œuvre de ce plan révisé reviendra cependant aux municipalités du territoire.



UN TAUX DE RÉCUPÉRATION QUI PLAFONNE

Préparé avec la collaboration des MRC et des municipalités faisant partie de la CMQ et publié en septembre, le bilan 2013 du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord est éloquent et appelle à l'action. Le taux global de récupération, c'est-à-dire la quantité totale de matières résiduelles valorisées par rapport à celles générées, est maintenant de 43 %, un taux relativement constant depuis 2009. La quantité de matières collectées poursuit quant à elle une légère décroissance depuis cinq ans.

Après avoir profité d'une croissance soutenue de 2006 à 2012, la récupération de matières hors collecte sélective, par exemple dans les écocentres, a également amorcé une décroissance en 2013 même si le nombre de visites dans les écocentres a atteint un sommet au cours de la même année.

Collectés auprès des municipalités et MRC concernées, ces chiffres renforcent la volonté régionale d'entreprendre les démarches nécessaires à la révision du PGMR. Ils serviront également à orienter les mesures à inclure dans la version révisée du PGMR.

LES ÉLUS S'IMPLIQUENT ACTIVEMENT

Les élus locaux membres du conseil de la CMQ sont à la base de toutes les décisions prises par l'organisation. La gestion des matières résiduelles ne fait pas exception à cette règle.

Formé de trois élus de l'agglomération de Québec et des préfets des MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, le comité d'orientation du PGMR a pour mandat de guider les décisions prises par le conseil en ce domaine.

Certains élus assistent également au comité communautaire de suivi ainsi qu'aux comités de vigilance de l'incinérateur et du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim en plus de participer à divers événements susceptibles de parfaire leurs connaissances du milieu des matières résiduelles.

UN OBJECTIF CLAIR POUR LA VERSION RÉVISÉE DU PGMR : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

Le 11 septembre, en conformité avec les responsabilités que lui a confiées le gouvernement du Québec, la CMQ entreprenait la révision de son *plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) pour la partie nord de son territoire. Les membres du conseil ont adopté une résolution de démarrage des travaux et se sont donné les outils nécessaires à la réussite de ce projet.

Un comité de suivi formé d'élus provenant de Québec (Mme Dominique Tanguay et MM. Steeve Verret et Laurent Proulx) et des MRC de La Côte-de-Beaupré (M. Jean-Luc Fortin), de La Jacques-Cartier (M. Robert Miller) et de L'Île-d'Orléans (M. Jean-Pierre Turcotte) aura la responsabilité d'orienter ces travaux. Monsieur Steeve Verret agira à titre de président de ce comité.

Pour les élus locaux membres du conseil de la CMQ, l'objectif visé par cette révision est clair : réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par incinération ou enfouissement.

A

ÉTUDES PRÉPARATOIRES
CARACTÉRISATION, DIAGNOSTIC

B

ÉLABORATION CONCERTÉE
ENJEUX, ORIENTATIONS, MESURES, COMPILATION

C

CONSULTATIONS PUBLIQUES ET VERSION PGMR AMENDÉE

D

ANAYLSE DE CONFORMITÉ DU PROJET DE PLAN

E

ANALYSE DE CONFORMITÉ DU PLAN

LE COMITÉ COMMUNAUTAIRE DE SUIVI
POUR OBTENIR L'AVIS DES PRINCIPAUX GROUPES CONCERNÉS

Au cours de l'année 2014, le comité communautaire de suivi a vu sa composition modifiée afin qu'il puisse répondre davantage au mandat de révision du PGMR. Désormais composé d'organismes et d'entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ainsi que de grands générateurs de matières, il s'est en effet vu confier le rôle de guider les élus dans l'importante démarche de révision du plan de gestion des matières résiduelles.

Les quelque quinze membres qu'il comporte pourront notamment exprimer leurs préoccupations à l'égard de cette filière industrielle, bonifier le diagnostic territorial et contribuer à l'identification de mesures réalistes et adaptées aux particularités régionales pour favoriser la réduction de la quantité de matières éliminées.

POUR MIEUX CONNAÎTRE LA PROPORTION DE DÉCHETS ÉLIMINÉS SUR LE TERRITOIRE

Pour en arriver à développer un plan de gestion des matières résiduelles véritablement ancré dans la réalité régionale, la CMQ se devait notamment de mieux connaître ce que les résidents et les industries-commerces-institutions (ICI) déposent dans leurs contenants à déchets.

En février, la firme NI Corporation a été mandatée par le conseil pour faire l'inventaire terrain des contenants des six arrondissements de la Ville de Québec afin de quantifier les déchets générés par les secteurs résidentiels et ICI et en faire une ventilation par types de logements et de commerces ainsi que par types de contenants utilisés et par modes de chargement. Les résultats de cette caractérisation seront par la suite extrapolés à l'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord.

QUELLES SONT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LES INSTITUTIONS ?

L'acquisition de connaissances sur la composition et la quantité de matières résiduelles générées par un certain nombre de grandes institutions régionales a également été jugée essentielle à la révision du PGMR.

Cinq écoles de niveau primaire et cinq de niveau secondaire, l'Université Laval, des hôpitaux et un certain nombre d'édifices engagés dans les programmes Visez juste !, *Ici on recycle, Cégep verts et Environnement JEUnesse* ont été visés par cette autre caractérisation.

MIEUX CONNAÎTRE LES MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR LES RESTAURANTS ET LES COMMERCES ALIMENTAIRES

La composition des déchets générés annuellement par les restaurants et les commerces alimentaires est bien spécifique à ce type d'entreprises. Octroyé en septembre, un nouveau contrat permettra à la CMQ de caractériser ces derniers, que ce soit en quantité ou par type de matières. Diverses méthodes d'extrapolation permettront aux responsables de cette étude d'étendre à l'ensemble du territoire les résultats obtenus dans les restaurants et commerces alimentaires visités.

UN PORTRAIT DE LA GESTION DES RÉSIDUS DU SECTEUR CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION

Le secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD) génère également d'importantes quantités de matières résiduelles. Ces dernières devront nécessairement être prises en compte dans le PGMR révisé.

Une meilleure connaissance de celles-ci devenait nécessaire. Un contrat octroyé à la firme LVM permettra de mieux quantifier les portions éliminées et récupérées de ces matières, d'en connaître la composition, d'identifier leurs lieux de traitement et d'élimination ainsi que les besoins et les contraintes des générateurs et des récupérateurs, et d'obtenir des recommandations sur les gestes que pourraient poser la CMQ et les municipalités pour réduire le recours à l'élimination.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

« PARCE QUE RÉCUPÉRER, C'EST IMPORTANT ! »

Dans le cadre des activités de la Semaine québécoise de réduction des déchets, la CMQ s'est associée à une campagne publicitaire produite par la Ville de Québec. Celle-ci a été diffusée sur les ondes de TVA, Radio-Canada et V entre le 24 octobre et le 23 novembre 2014. La publicité a également pu être visionnée sur le canal Youtube de la Ville de Québec au **youtube.com/QuebecVille** ou sur son site web au **ville.quebec.qc.ca/RRR**.

« On croit qu'il est essentiel de remercier le citoyen qui récupère, a mentionné M. Steeve Verret, membre du comité exécutif de la Ville de Québec responsable des dossiers de l'environnement et membre du conseil de la CMQ. Les gens se posent souvent la question si ça sert à quelque chose de récupérer. On veut leur confirmer que leur geste est important et que les matières sont vraiment recyclées. En plus, on leur attribue une note de 90 % pour ce geste, ce qui est excellent ! »

Une collaboration a également été établie avec certains journaux municipaux afin que ces derniers acceptent à leur tour de rappeler à leurs concitoyens l'importance de récupérer les matières recyclables.





TRANSPORT ET MOBILITÉ

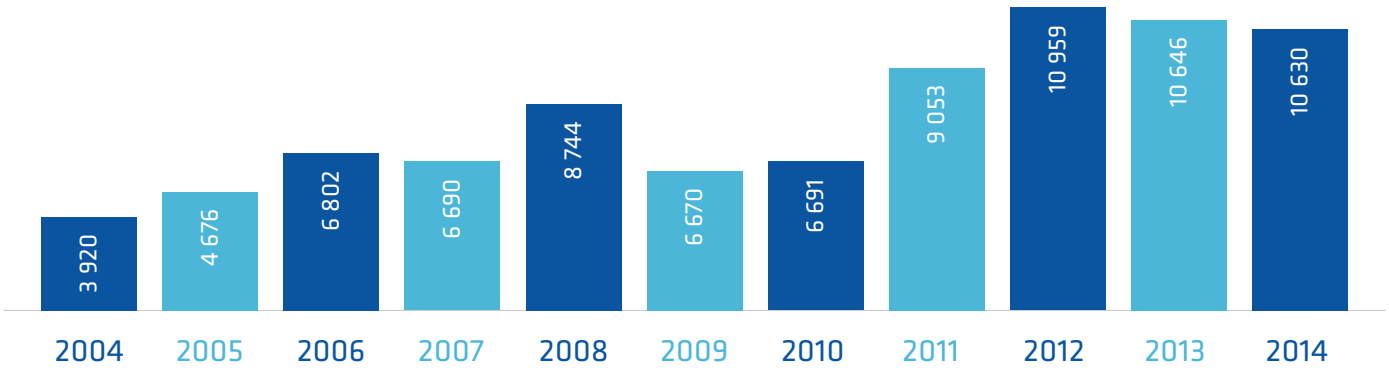
L'axe moteur de l'avenir

La Communauté métropolitaine de Québec a compétence pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain. Le PMAD adopté en 2012 va plus loin et mise sur la mobilité durable, des personnes comme des biens, pour façonner l'organisation future du territoire.

La vision de la CMQ s'articule autour des réseaux de transport en commun qui deviennent les principaux axes du développement et de l'aménagement. Pour rencontrer les cibles qu'elle s'est fixées, la CMQ a pris plusieurs moyens. En 2014, plus de 10 000 laissez-passer métropolitains mensuels couvrant tout son territoire ont été émis. Grâce à un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté, une personne à mobilité réduite peut maintenant se déplacer de Lévis à Québec, Sainte-Famille, Stoneham-et-Tewkesbury ou Sainte-Anne-de-Beaupré.

Dans la foulée de la tragédie de Lac-Mégantic, la CMQ a entrepris des travaux pour mieux connaître les mouvements de matières dangereuses sur son territoire. Et elle suit de près le projet d'implantation, sur son territoire, d'un oléoduc trans-canadien.

ÉVOLUTION DES VENTES DU TITRE
DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN DE 2004 À 2014



FAVORISER LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN ENTRE LES MUNICIPALITÉS

La CMQ a poursuivi, en 2014, son implication dans le transport des personnes en renouvelant son appui financier au laissez-passer métropolitain de transport en commun, permettant ainsi aux utilisateurs des divers réseaux du territoire de pouvoir se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel.

Les chiffres le démontrent cependant, ce type de laissez-passer métropolitain qui oblige l'usager à débourser entre 20 $ et 40 $ de plus que pour un laissez-passer local semble avoir atteint ses limites. Conscients de ce fait, les membres du comité exécutif décidaient en 2014 d'analyser la possibilité de mettre en place une véritable reconnaissance de titre partout sur le territoire de la CMQ. Pareille décision ferait en sorte que les titres de transport de chaque société seraient valides sur les réseaux des autres sociétés sans que l'usager n'ait à débourser de sommes additionnelles, favorisant d'autant le recours au transport collectif.

PROLONGEMENT DU PROJET-PILOTE D'INTERCONNEXION DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ

Initié en 2011, ce projet permet de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite qui peuvent ainsi se rendre sur un territoire contigu à celui de leur lieu de résidence, peu importe où ils habitent sur le territoire de la CMQ. Ce projet permet également à cette clientèle de se déplacer localement sur un réseau de transport adapté autre que celui qui dessert le territoire où ils habitent.

Autrefois établie à 12,5 % des coûts admissibles, la participation financière de la CMQ a été majorée à 25 % pour l'année 2014 ; celle du ministère des Transports du Québec est désormais fixée à 75 %. Les sociétés de transport adapté du territoire, à savoir la Société de transport adapté de la Capitale, la Société de transport de Lévis, PLUMobile et Transport collectif de la Jacques-Cartier, de même que la Société des traversiers du Québec, sont toutes partenaires de ce projet-pilote.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À L'AUTO-SOLO POUR DES FINS DE TRAVAIL

Conformément aux orientations de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire (PMAD), la CMQ accordait en 2014 à Mobili-T un soutien financier pour le développement de plans de gestion des déplacements en entreprise. Cette initiative vise à favoriser, auprès des employés et des employeurs, le développement des modes de transport alternatifs à l'auto-solo, particulièrement pour les entreprises et organismes situés dans un pôle métropolitain, un noyau périurbain ou aux abords d'un axe structurant tel qu'identifiés au PMAD.

VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA DYNAMIQUE DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

Désireux de réduire les risques liés au transport de marchandises dangereuses circulant ou transitant partout sur leur territoire, les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec entreprenaient, en 2014, une étude sur ce qui est devenu une importante préoccupation des Québécois dans la foulée de la tragédie survenue à Lac-Mégantic.

Toute intervention en cette matière devant s'appuyer sur un diagnostic fiable, l'étude vise dans un premier temps, à dresser le portrait le plus à jour possible des matières dangereuses transportées sur le territoire de la CMQ, que ce soit par route, par rail, par navire ou par pipeline. Les risques liés au transport de ces marchandises, les mesures de prévention devant être prises pour réduire ces risques ainsi que diverses pistes d'intervention permettant d'atténuer les conséquences d'éventuels accidents constitueront une part importante des travaux à réaliser.



PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST

LA CMQ DÉSIRE OBTENIR DES RÉPONSES À SES QUESTIONS

Le tracé proposé par TransCanada traverse les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Lévis sur une distance d'environ 60 kilomètres. Au total, 73 cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières Beaurivage, Chaudière et Etchemin, seront traversés par cet oléoduc sur le seul territoire de la CMQ, ce qui pourrait éventuellement mettre en péril plusieurs prises d'eau potable alimentant plus de 300 000 citoyens. Le tracé proposé traverse également la réserve naturelle reconnue des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi qu'un grand nombre de milieux humides.

En novembre, les membres du conseil ont appuyé les démarches entreprises par le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, notamment celles obligeant le promoteur à déposer toutes les informations nécessaires à l'évaluation environnementale avant d'entreprendre l'audience publique. Cette demande touche particulièrement les méthodes de franchissement et de protection des cours d'eau ainsi que les mesures d'urgence à mettre en place en cas de déversement terrestre ou maritime.

Au printemps 2015, la CMQ demandera à l'Office national de l'énergie d'être entendue à titre d'intervenant lors des audiences publiques que cette dernière prévoit tenir à l'égard du projet Énergie Est.



- TRACÉ DE 60 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ
- 73 COURS D'EAU TRAVERSÉS
- PRISES D'EAU À RISQUE POUR 300 000 CITOYENS
- EMPIÉTEMENT DE MILIEUX HUMIDES



LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Notre grand bleu

Le système fluvial du Saint-Laurent et des Grands Lacs est capital pour les états du cœur de l'Amérique. Et pour la Communauté métropolitaine de Québec tout autant, puisque seize des vingt-huit municipalités qui en font partie longent le fleuve.

En 2013, le gouvernement du Québec reconnaissait la représentativité politique de la CMQ et lui confiait le mandat de créer et d'animer l'une des douze tables de concertation régionales (TCR) sur la mise en valeur du Saint-Laurent. Avec un objectif clair : inciter les intervenants régionaux à harmoniser leurs actions en élaborant un plan de gestion intégrée régional.

2014 aura été l'occasion, pour la CMQ, de participer au démarrage des travaux de cette table et de la doter d'outils de communication adaptés à ses besoins. À l'initiative des membres de son conseil, la Communauté a également poursuivi divers partenariats établis au cours des années précédentes, tout en s'impliquant dans des enjeux stratégiques importants pour son avenir.

DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE POUR FAVORISER LA CONCERTATION DES DIVERS INTERVENANTS RÉGIONAUX

C'est en présence de dizaines de représentants des acteurs de l'eau de la région que le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, a officiellement lancé, le 4 mars, les activités de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent. Au total, dix-sept porte-paroles des divers acteurs de l'eau ont été désignés par les représentants de leur propre groupe d'intérêt pour siéger à cette Table. Cinq proviennent du monde municipal, quatre des groupes environnementaux et communautaires, quatre du milieu économique, deux des organismes de bassins versants, un du secteur autochtone et un autre de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) régionale.

La table a pour mandat de mettre en place les mécanismes propres à assurer, pour la région métropolitaine de Québec, la concertation des divers milieux intéressés. Elle verra également à planifier et à harmoniser les mesures de protection, d'utilisation et d'accès au Saint-Laurent. Sa démarche comprend quatre grandes étapes, soit la réalisation d'un portrait régional du Saint-Laurent, l'établissement d'un diagnostic, l'élaboration d'une vision concertée et la mise en œuvre d'un plan d'action.

LE SAINT-LAURENT ANALYSÉ SOUS TOUTES SES COUTURES

Première étape des travaux entrepris par la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent – Zone de Québec (TCRQ), quatre chantiers sous la responsabilité d'autant de membres de la TCRQ ont été mis sur pied et ont démarré leurs travaux au cours de l'année 2014 : pérennité des ressources hydriques, santé et conservation des écosystèmes, milieu de vie de qualité et attrayant puis commerce et vitalité économique.

Grâce au soutien technique de la CMQ, ces chantiers se sont d'abord attardés à produire un portrait de leur secteur. Engagés pour l'été, des étudiants à la maitrise en aménagement du territoire, encadrés par des professionnels de la CMQ, ont été mis à contribution pour la production de ces portraits qui seront disponibles au grand public durant l'année 2015.



UN NOUVEAU SITE INTERNET… POUR FAVORISER LA CONCERTATION

L'année 2014 a également été consacrée à la refonte complète du site Internet de la CMQ et à la conception d'une section de ce site entièrement consacré à la TCRQ et à ses travaux.

Le public peut ainsi mieux comprendre l'origine de la TCRQ et des autres tables, mais également son mandat, sa composition, le territoire couvert, ses travaux, etc. Évolutif dans le temps, ce site permettra dès 2015 aux membres de la table, mais également aux citoyens, de suivre les grandes étapes de la démarche entreprise et d'en apprécier les résultats.

SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX ENTOURANT LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DU SAINT-LAURENT

Pour une quatrième année consécutive, la CMQ s'est associée financièrement à l'activité *Mon fleuve et moi* de la Fondation Monique-Fitz-Back. Premier projet pédagogique visant à rapprocher les jeunes du fleuve Saint-Laurent, à les informer et à les sensibiliser aux enjeux entourant la protection, le développement et la mise en valeur de ce grand atout pour le Québec, ce projet comprend une trousse pédagogique et un concours de dessins destiné aux étudiants des niveaux primaire, secondaire et collégial.

Tous les dessins finalistes et lauréats ont fait partie d'une murale qui a été exposée à l'Aquarium du Québec ainsi que sur les traversiers faisant la navette entre Québec et Lévis.

PARCE QUE L'EAU NOUS VIENT DES GRANDS LACS…

La CMQ a poursuivi activement sa collaboration avec les maires des municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent, notamment par son engagement au sein de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Rappelons que 60 % de l'eau du fleuve circulant sur le territoire de la CMQ provient directement des Grands Lacs.

Des thèmes tels l'adaptation aux changements climatiques, l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs, la protection et l'accès aux rives, la variation des niveaux d'eau, la prolifération des algues bleues dans le lac Érié et les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus de même que le transport de produits pétroliers ont notamment été l'objet d'échanges et de décisions de la part des membres de cette association internationale au cours de l'année 2014.



LES RISQUES HYDROCLIMATIQUES SOUS LA LOUPE D'OURANOS

La majorité des municipalités comprises sur le territoire de la CMQ, soit seize sur vingt-huit, sont limitrophes au Saint-Laurent. Toutes seront d'une quelconque façon affectées par les changements climatiques auxquels la région métropolitaine de Québec est confrontée.

Ouranos, le réputé consortium de recherche sur la climatologie régionale et sur l'adaptation aux changements climatiques, a été mandaté par la CMQ pour tracer le portrait des informations existantes concernant les différentes problématiques d'exposition du littoral du Saint-Laurent aux risques hydroclimatiques. En plus d'être utilisés par les professionnels de la CMQ, les résultats de cette recherche seront rapidement mis à la disposition des municipalités concernées de manière à ce que ces dernières puissent en tenir compte dans l'élaboration de leurs différents outils d'aménagement du territoire.

LA CMQ COMMENTE LA STRATÉGIE MARITIME QUÉBÉCOISE

En juin, la CMQ a été appelée par le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, M. Jean D'Amours, à commenter cette dernière. La CMQ s'est d'abord dite heureuse de constater la volonté du gouvernement du Québec d'exploiter plus intensément le potentiel du transport maritime. Constatant la volonté gouvernementale d'adopter à son propre niveau une approche intégrée dans l'application de cette stratégie en associant tous les ministères concernés, la CMQ a également tenu à rappeler au ministre le rôle névralgique des administrations municipales en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de développement économique.

D'autres commentaires, plus spécifiques, ont porté sur une série d'enjeux importants pour la région métropolitaine de Québec : les occasions offertes par le transport maritime, le transport sécuritaire et écologique, les chantiers maritimes, la préservation des ports et des quais, les services de traversiers, le tourisme maritime, l'industrie des pêches et de l'aquaculture, l'économie bleue et le manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie maritime.



UN FLEUVE ATTIRANT QU'ON PEUT ANIMER

Atout économique indéniable, le fleuve Saint-Laurent fait également partie intrinsèque de notre culture. Mieux le faire connaître sous tous ses angles fait partie des missions que les élus locaux ont données à la CMQ au fil des ans.

Au cours de l'année 2014, trois événements en lien direct avec le fleuve ont ainsi pu profiter du soutien financier de la Communauté métropolitaine de Québec. Pour une septième année consécutive, la CMQ a été partenaire de la Course en canot CMQ du Carnaval de Québec. Elle s'est associée au Festival Jazz Etcetera via une commandite qui a permis aux organisateurs de cet événement d'offrir des spectacles aux passagers des traversiers liant Québec à Lévis. Les nombreuses activités mettant en valeur le fleuve Saint-Laurent et son importance dans l'histoire et le développement de la Nouvelle-France ont également amené la CMQ à soutenir financièrement les Fêtes de la Nouvelle-France.

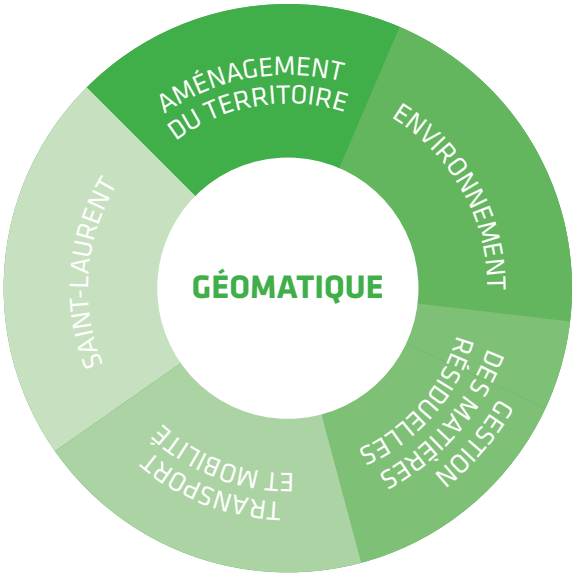
LA GÉOMATIQUE

Un service essentiel

La géomatique regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, d'analyser, de traiter, de représenter et de diffuser des données de nature géographique.

Les nombreux exercices de planification réalisés par la CMQ en matière d'aménagement du territoire, d'organisation des transports, de gestion des matières résiduelles ou de protection et de mise en valeur de l'eau et du Saint-Laurent ont amené l'organisation à se doter d'un tel service.

Au fil des ans, des cartes interactives, des outils de visualisation du territoire, des tableaux statistiques ou des atlas spécialisés ont été développés par l'équipe géomatique de la CMQ. L'année 2014 n'a pas fait exception à la règle.



GOOGLE MAPS UTILISE LA PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE LA CMQ

Dans un esprit de partage et de diffusion de l'information auprès du grand public, la CMQ a récemment déployé sa photographie aérienne 2013 dans l'outil Google Maps. Plus grand diffuseur cartographique au monde, Google Maps constitue en effet un fantastique outil de connaissance et de mise en valeur de la région métropolitaine de Québec. Disponible autant sur ordinateur que sur téléphone intelligent ou sur tablette, il permet aux citoyens, aux touristes et à tous types d'utilisateurs de bénéficier d'une prise de vue récente et précise pour un vaste territoire.

POUR UNE CONNAISSANCE FINE DU RELIEF

En 2014, le comité exécutif autorisait la Communauté métropolitaine de Québec à participer à un projet de relevé altimétrique aérien de haute précision de type LiDAR. Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec des collaborateurs gouvernementaux, municipaux et régionaux.

À terme, la CMQ disposera ainsi d'une connaissance fine du relief de l'ensemble de son territoire. Elle pourra utiliser ce nouvel outil pour délimiter les bassins versants des prises d'eau potable, établir avec une très grande précision les courbes de niveau désirées, localiser les fortes pentes ou même connaître l'altitude de la canopée ou l'élévation de tous bâtiments désirés.



UNE CARTOGRAPHIE STATISTIQUE INTERACTIVE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION 2011

Les résultats de l'enquête origine-destination 2011, réalisée par le ministère des Transports du Québec, ont été l'objet d'un important traitement et d'une large diffusion de la part de la CMQ en fin d'année 2014.

Trois produits complémentaires ont été mis à la disposition des élus municipaux, des spécialistes en transport, des urbanistes et de la population : le rapport d'enquête et ses faits saillants, la matrice chiffrée de toutes les données relatives aux déplacements effectués au sein de chacun des secteurs géographiques et entre ces derniers, et enfin l'atlas cartographique et graphique de ces mêmes déplacements.

Les internautes qui le désirent peuvent ainsi mesurer le nombre de déplacements (internes et externes) entre les MRC du territoire selon les différents modes de transport, les motifs invoqués et les périodes considérées. Des sorties statistiques peuvent également permettre de comptabiliser le nombre de déplacements selon des géographies sectorielles plus raffinées.

GÉOFLEUVE, UN NOUVEL OUTIL DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

En soutien aux travaux effectués par la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent (TCRQ), l'équipe de géomatique a débuté la conception de cartes interactives présentant le fleuve Saint-Laurent sous différentes facettes. Ces cartes seront intégrées, au cours de l'année 2015, au portrait régional du Saint-Laurent en voie de réalisation par la table.

LA CMQ PRÉSENTE SES OUTILS GÉOMATIQUES AU GÉOCONGRÈS

Sous un chapiteau aménagé conjointement avec les villes de Québec et de Lévis, la CMQ a présenté aux délégués du GéoCongrès 2014 et à l'ensemble de la population métropolitaine les divers outils géomatiques qu'elle a su développer au fil des ans. Rappelons que GéoUrba, GéoPanorama, GéoEnvironnement et l'atlas statistique, notamment, permettent au grand public d'avoir accès à une foule de données précises sur les municipalités du territoire de la CMQ.

Plus de 800 personnes en provenance de 30 pays ont participé à cet événement tenu du 8 au 10 octobre 2014, au Palais Montcalm. Sur le thème « Revoir notre monde », ce congrès était l'occasion de s'informer et d'échanger sur l'avenir de la gestion du territoire et de la géomatique au Québec et dans le monde, dans une perspective de développement durable.

LA GOUVERNANCE



UNE STRUCTURE LÉGÈRE, DES CONSENSUS SOLIDES

La Communauté métropolitaine de Québec fonctionne dans un esprit de consensus, en s'appuyant sur une structure administrative efficace, composée d'une vingtaine de personnes. Les décisions y sont prises par les élus, réparties en quelques instances.

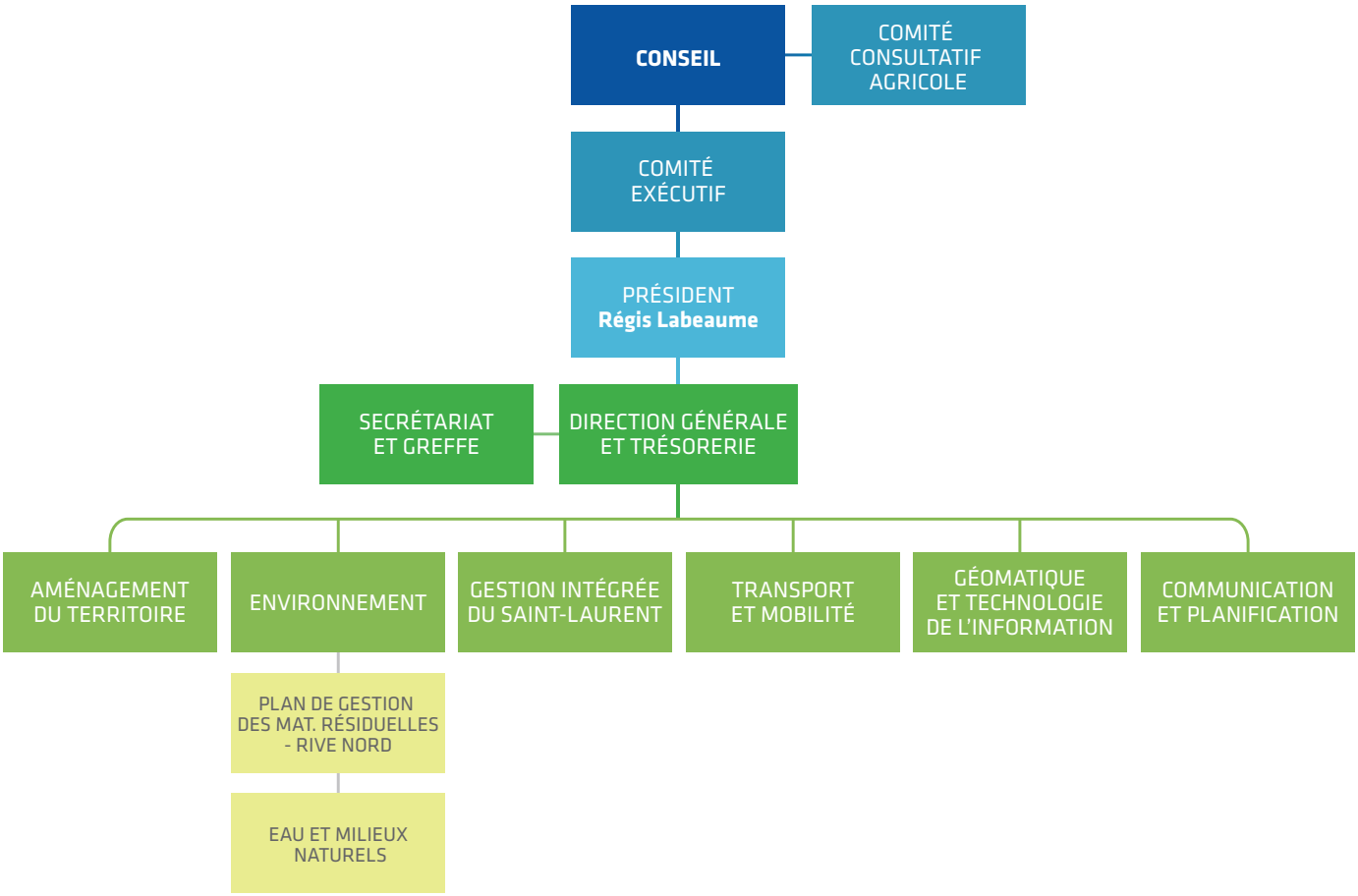
Le **conseil** regroupe 17 membres, dont le maire de Québec et huit élus désignés par le conseil d'agglomération, le maire de Lévis et quatre membres de son propre conseil et, enfin, les préfets des trois MRC de la région.

Comme le prévoit la loi, le maire de Québec est président du conseil. Actuellement, le maire de Lévis en est vice-président. Les séances du conseil sont publiques et les procès-verbaux disponibles sur le site Internet de la CMQ. La grande majorité des décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Un **comité exécutif** veille aux affaires courantes. Il est présidé par le maire de Québec, avec à la vice-présidence le maire de Lévis, accompagnés de l'un des préfets et de deux conseillers, dont l'un de Québec et l'autre de Québec ou de Lévis. Il siège à huis clos, publiquement s'il le décide, et vote à majorité simple.

Le conseil peut instituer des **commissions ou des comités *ad hoc*** qui étudieront des questions précises relevant de la Communauté et lui feront des recommandations. À l'occasion, ceux-ci recourent à des partenaires externes et consultent la population et les organismes régionaux sur des enjeux stratégiques ou ponctuels.

Le **comité consultatif agricole** (CCA) étudie, pour sa part, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Par ses avis, il aide la CMQ à répondre aux demandes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Des dix membres du CCA, quatre sont des élus, cinq des agriculteurs désignés par l'Union des producteurs agricoles (UPA), le dernier représentant les citoyens.





RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DU CONSEIL



GILLES LEHOUILLIER
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE CONSEIL

PRÉSIDENT

Régis Labeaume, maire, Ville de Québec

VICE-PRÉSIDENT

Gilles Lehouillier, maire, Ville de Lévis

AUTRES REPRÉSENTANTS
DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Sylvain Légaré, conseiller municipal, Québec
Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Michelle Morin-Doyle, conseillère municipale, Québec
Rémy Normand, conseiller municipal, Québec
Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec
Dominique Tanguay, conseillère municipale, Québec
Steeve Verret, conseiller municipal, Québec
Marcel Corriveau, maire,
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

AUTRES REPRÉSENTANTS
DE LA VILLE DE LÉVIS

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis
Ann Jeffrey, conseillère municipale, Lévis
Robert Maranda, conseiller municipal, Lévis
Michel Patry, conseiller municipal, Lévis

REPRÉSENTANTS DES MRC

Jean-Luc Fortin, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Robert Miller, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

Régis Labeaume, maire, Ville de Québec

VICE-PRÉSIDENT

Gilles Lehouillier, maire, Ville de Lévis

AUTRES MEMBRES

Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Robert Maranda, conseiller municipal, Lévis
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec

VICE-PRÉSIDENT

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

AUTRES MEMBRES

Marcel Corriveau, maire,
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Luce Bélanger, productrice agricole,
secteur de La Jacques-Cartier
Gaétan Fréchette, producteur agricole, secteur de Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, secteur de Québec
Jean Landry, résident, Lac-Beauport
Réjean Morency, producteur agricole,
secteur de La Côte-de-Beaupré
Daniel Pouliot, producteur agricole,
secteur de L'Île-d'Orléans
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-dOrléans

LE COMITÉ POLITIQUE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD

PRÉSIDENT

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

AUTRES MEMBRES

Jean-Luc Fortin, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Ann Jeffrey, conseillère municipale, Lévis
Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Robert Miller, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Rémy Normand, conseiller municipal, Québec
Michel Patry, conseiller municipal, Lévis
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-dOrléans
Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

LE COMITÉ DE SUIVI ET DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIVE NORD

PRÉSIDENT

Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

AUTRES MEMBRES

Jean-Luc Fortin, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Robert Miller, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec
Dominique Tanguay, conseillère municipale, Québec
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-dOrléans

LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

Robert Miller, préfet, MRC La Jacques-Cartier

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY

Jean-Luc Fortin, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

L'ÉQUIPE DE LA CMQ

DIRECTION GÉNÉRALE

Marc Rondeau, directeur général et trésorier
Suzanne Labrosse, adjointe administrative
Suzanne Fortin, technicienne à l'administration
Line Claveau, préposée au secrétariat

SECRÉTARIAT ET GREFFE

Marie-Josée Couture, avocate, secrétaire de la CMQ et adjointe à la direction générale
Dyann Bédard, agente de secrétariat

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Carole Beauregard, coordonnatrice
Claude Langlois, conseiller en aménagement
Myriam Poulin, avocate, conseillère en aménagement et conseillère juridique
Chantal Prud'Homme, conseillère senior en paysage
Marianne Thibault, conseillère en aménagement

COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION

Benoît Massicotte, coordonnateur
Chantal Gendron, conseillère en planification et recherche

ENVIRONNEMENT

Alexandre Bélanger, conseiller en environnement
Charles-Éric Bernier, conseiller en aménagement

GÉOMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Bruno Labonté, coordonnateur
Gilles Lavoie, conseiller en géomatique et en technologies de l'information
Caroline Lavoie, technicienne en géomatique
Charlotte Menin, technicienne en géomatique
Frédéric Simard, technicien en géomatique

GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Robert Masson, coordonnateur
Anthony Kish, conseiller

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIVE NORD

Luce Bergeron, coordonnatrice

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Nabila Bachiri, conseillère senior en mobilité durable

STAGIAIRES

Jimmy Duchesneau, étudiant en ATDR
Raphaëlle Mills-Montesinos, étudiante en ATDR
Marie-Christine Pagola, étudiante en ATDR

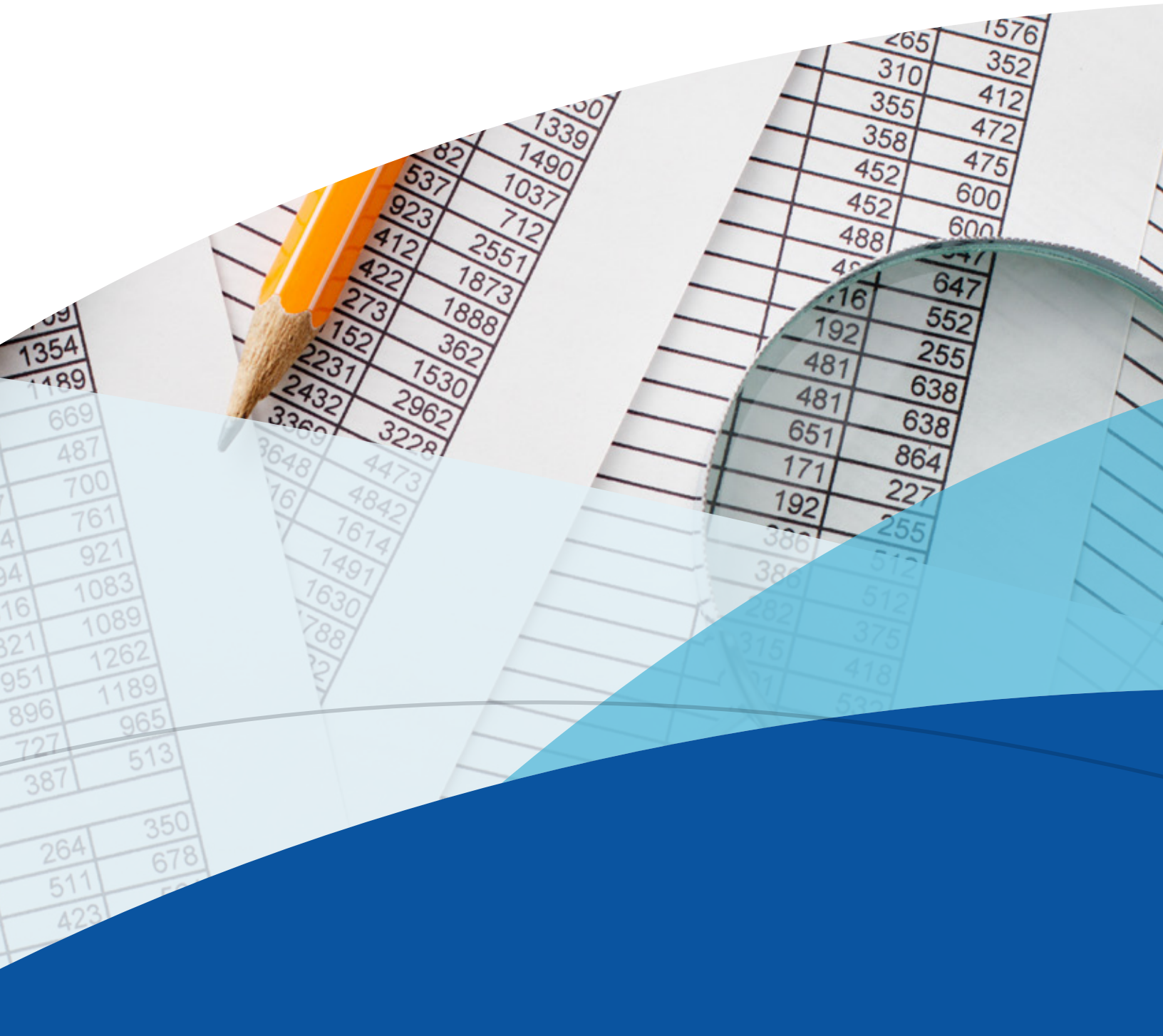
LES MUNICIPALITÉS
DU TERRITOIRE



MUNICIPALITÉS	POPULATION[1]	SUPERFICIE (KM²)[2]	POTENTIEL FISCAL ($)[3]	RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE ($)[4]
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC	572 012	596,8	74 479 254 937	64 346 274 587
QUÉBEC	536 100	484,1	69 589 546 724	60 055 692 196
L'ANCIENNE-LORETTE**	16 930	7,7	1 953 082 532	1 775 398 802
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**	18 982	105,0	2 936 625 681	2 515 183 589
VILLE DE LÉVIS	142 894	497,0	17 078 445 346	15 057 267 197
MRC LA JACQUES-CARTIER	41 054	1 548,6	6 159 517 306	5 365 107 894
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC	1 854	13,8	361 077 388	340 810 383
LAC-BEAUPORT	7 604	64,0	1 220 772 446	1 097 479 646
LAC-DELAGE	642	2,1	88 088 881	76 804 200
LAC-SAINT-JOSEPH	248	42,1	314 010 096	286 534 140
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	6 965	110,4	727 094 539	600 062 204
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER	7 259	122,7	806 772 998	712 265 700
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER	3 058	446,5	887 690 561	670 911 878
SHANNON	5 720	64,8	589 131 048	503 304 714
STONEHAM-ET-TEWKESBURY	7 704	682,2	1 164 879 349	1 076 935 029
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	27 403	671,1	3 548 292 618	3 058 703 729
BEAUPRÉ	3 599	26,9	701 361 188	539 023 085
BOISCHATEL	7 142	21,5	828 946 267	723 029 623
CHÂTEAU-RICHER	3 916	243,8	416 417 329	386 050 399
L'ANGE-GARDIEN	3 728	53,4	401 642 377	362 645 036
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ	2 871	68,1	290 654 202	256 226 681
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	3 126	84,6	600 029 882	537 587 656
SAINT-JOACHIM	1 513	35,1	135 698 107	109 713 903
SAINT-TITE-DES-CAPS	1 506	129,8	173 074 366	143 958 445
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE-DU-CAP-TOURMENTE	2	7,9	468 900	468 900
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS	6 664	268,5	1 291 119 432	1 187 404 504
SAINTE-FAMILLE	824	50,7	148 648 958	133 507 598
SAINTE-PÉTRONILLE	1 013	4,3	201 958 217	182 278 275
SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	511	102,8	128 231 121	121 714 242
SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	940	43,5	246 954 901	229 745 514
SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	1 571	35,0	327 065 959	296 019 648
SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	1 805	32,2	238 260 276	224 139 227
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	790 027	3 582,0	102 556 629 639	89 014 757 911

SOURCES :
1. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 3 DÉCEMBRE 2014, DÉCRET 1060-2014 CONCERNANT LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS DÉCRÉTÉES POUR L'ANNÉE 2015.
2. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RÉPERTOIRE DES MUNICIPALITÉS, 2015.
3. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, COMPILATION SPÉCIALE, 2014.
4. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, PROFIL FINANCIER, 2014.

ÉTATS
FINANCIERS 2014



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	313 557	106 989
Placements temporaires	3 058 461	3 300 000
Débiteurs	112 750	64 368
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	3 484 768	**3 471 357**
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	809 338	515 697
Revenus reportés		42 514
Dette à long terme	794 200	
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	1 603 538	**558 211**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**1 881 230**	**2 913 146**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	258 950	342 144
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	11 284	10 811
	270 234	**352 955**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**2 151 464**	**3 266 101**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014		2013
	BUDGET	RÉALISATIONS	RÉALISATIONS
REVENUS			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	3 887 936	3 887 937	3 385 843
Transferts	546 875	370 007	1 962 484
Services rendus			
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	18 000	41 140	32 590
Autres revenus	40 000	91 376	300
	4 492 811	**4 390 460**	**5 381 217**
CHARGES			
Administration générale	2 023 826	1 869 882	1 741 645
Sécurité publique			
Transport	504 408	384 720	410 848
Hygiène du milieu	996 754	722 769	377 970
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 467 723	2 499 589	1 262 596
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
Frais de financement	100	28 137	24
	4 992 811	**5 505 097**	**3 793 083**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(500 000)**	**(1 114 637)**	**1 588 134**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	106 935	97 247	106 935
	106 935	**97 247**	**106 935**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement		794 200	
Remboursement de la dette à long terme			
		794 200	
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement		(14 053)	(12 054)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			25 000
Excédent de fonctionnement affecté	500 000	957 404	831 663
Réserves financières et fonds réservés		323 273	(1 697 566)
Montant à pourvoir dans le futur			
Financement des investissements en cours			
	500 000	**1 266 624**	**(852 957)**
	606 935	**2 158 071**	**(746 022)**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		**1 043 434**	**842 112**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014		2013
	BUDGET	RÉALISATIONS	RÉALISATIONS
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale			(5 572)
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu			
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(14 053)	(95 012)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(14 053)	**(100 584)**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		14 053	12 054
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté			
Réserves financières et fonds réservés			88 530
		14 053	**100 584**
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			

ÉDIFICE LE DELTA III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau D3-1000
Québec (Québec) G1V 2M2

info@cmquebec.qc.ca
Tél. : 418 641-6250
www.cmquebec.qc.ca

Communauté métropolitaine de Québec